

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1928)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 juin 1927 dans la salle du grand conseil à Zoug

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

demande à ce qu'une démarche soit faite pour que ce dessin soit employé à sa juste destination, comme timbre-poste officiel.

M. Huggler, au nom de la Section de Paris, lit un manifeste de cette section exposant sa situation et se recommande au Comité central pour l'obtention d'une subvention qui puisse l'aider à travailler et à se manifester. M. Huggler se plaint aussi d'avoir dû payer la douane pour entrer des œuvres en Suisse.

M. Righini répond qu'aucune section ne touche de subvention et qu'il tachera de trouver une solution. De même qu'il s'occupera de cette question de douane.

M. Burgmeier se plaint qu'un monument au poète Spitteler doit se faire et cela sans passer par un concours entre artistes. M. Righini répond qu'étant une entreprise privée, il ne voit pas ce que l'on peut faire à cela.

M. Demme (Soleure) se plaint de ce que des artistes étrangers aient des commandes en Suisse et demande de retourner aux restrictions. M. Righini l'engage à faire lui-même le nécessaire pour ce qui est des travaux intéressant le canton de Soleure, mais qu'il n'est pas possible de reprendre des pourparlers concernant les restrictions. Séance levée à 18 h.

Le Rapporteur pour la Suisse Romande:
William Lang.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 juin 1927 dans la Salle du Grand Conseil à Zoug.

Le Président central, M. S. Righini, ouvre l'Assemblée à 11 heures. Le Comité central est au complet. La liste de présence compte 55 membres actifs et 3 membres passifs.

Le Président rend honneur au souvenir des sociétaires décédés dans le courant de l'année. Ce sont nos membres honoraires Max Girardet et F. Landry et 10 membres actifs: les peintres Fritz Burger, Emanuel Schöttli et Albert Müller et le sculpteur Hermann Scherer de la Section de Bâle; les peintres Horace de Saussure, A. Bastard et Ch. Turrettini et l'architecte Pierre Délémont de la Section de Genève; les peintres Albert Freitag et Zubler de la Section de Zurich et notre collègue Madame Adèle Lilljequist, membre passif de la Section de Zurich. Les assistants se lèvent de leurs sièges en honneur des morts.

On nomme 2 scrutateurs: M. Fries (Zurich) et M. Martin-Couvet (Vaud). Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'an dernier, qui a été publié dans le Bulletin (décembre 1926) est approuvé sans

avoir été lu. Le compte-rendu annuel lu en français par le Secrétaire central, est approuvé par l'assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée des délégués, publiés dans ce Bulletin, sont lus, en allemand par M. P. Burekhardt (Bâle) et en français par M. W. Lang (Genève); ils sont approuvés.

Le Trésorier central, M. Liner, donne lecture du rapport sur l'état de la Caisse centrale. Ce rapport est publié dans le présent Bulletin. Les vérificateurs des comptes lisent leur rapport. Sur leur proposition l'assemblée donne décharge au Trésorier central. Le Président remercie vivement notre Trésorier central ainsi que son frère M. G. Liner, directeur de banque, pour leur excellente administration de la Caisse.

Les révisieurs M. Bloechlinger et M. Buchs et leurs suppléants M. Meier (St-Gall), Schnider (Zurich), Néri (Genève) et Perrin (Neuchâtel) sont confirmés dans leurs fonctions.

La cotisation annuelle reste fixée à 10 francs. La proposition de Genève (réduction de la cotisation à 5 francs) rejetée par l'Assemblée des délégués, n'est plus discutée.

Le Budget de 1927/28 (voir Bulletin présent, p. 21) est approuvé. Le Rapport du Comité central, lu par le Président central, est publié in extenso dans ce Bulletin (p. 33).

Candidats. L'Assemblée admet, par votation individuelle, 10 nouveaux membres actifs. Leurs noms figurent dans le texte allemand du procès-verbal (p. 8).

Nomination du Comité central. M. Albrecht Mayer invite l'Assemblée générale à suivre l'exemple de l'Assemblée des délégués en priant notre Président central de bien vouloir rester en charge pour une année encore. En rappelant les grands mérites de M. Righini, M. Mayer dit combien il est à désirer que notre Président ne nous abandonne pas dès maintenant. M. Hermanjat remercie M. Righini au nom de la Société de tout son dévouement et de son excellente administration. Vu les grandes difficultés que nous aurons à trouver un successeur, il nous faut du temps. Si M. Righini veut bien se sacrifier pour une autre année, nous savons d'avance qu'il mènera à bonne fin notre grande manifestation de cette année: l'Exposition de la Société en décembre, à Zurich.

Le Président central rend l'Assemblée attentif au fait, qu'il faut procéder au vote, secret ou ouvert, si l'Assemblée en décidait ainsi. L'Assemblée demande unanimement le vote ouvert et acclame le Président central et le Comité central en renouvelant leur mandat pour une année.

Divers. L'Assemblée générale se montre d'accord avec la proposi-

tion de Délégués de poser une plaque commémorative sur la maison natale de Rodé de Niederhäusern à Vevey.

M. Vibert propose que notre Société fasse un geste en souvenir de Buchser dont 1928 sera le 50^e anniversaire de sa mort. Le Comité central accepte avec plaisir tel mandat.

La Section de Paris ayant demandé une subvention qui puisse l'aider à travailler et à se manifester, M. Liner trouve que puisque on fait tant pour les morts, on pourrait très bien faire quelque chose pour le vivants.

L'Assemblée regrette d'entendre que le Docteur Trog, l'éminent critique d'art, est gravement malade, et elle décide l'envoi de ses meilleurs vœux.

La séance est levée à 12.30 h.

R. W. H.

Rapport du Comité Central

Nous vous adressons notre rapport sur les 3 ans de notre mandat, qui prend fin aujourd'hui. Comme nous vous avons rendu compte chaque année, à l'Assemblée générale, de notre activité, nous pouvons nous borner à développer les faits essentiels quelque peu brièvement.

En 1924 à Neuchâtel, la Soc. P. S. et A. S. avait confirmé le Comité central en y remplaçant M. Bocquet par M. Mairat. Le Président central, sur votre désir, s'était déclaré prêt à continuer son activité, à la condition expresse de pouvoir, en cas urgent, remettre ses fonctions au cours des trois années suivantes; il a conservé cependant ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.

En juin 1925 les restrictions d'importation pour les marchandises d'art ont été supprimées; pendant les 4 années de leur mise en vigueur elles ont rendu une somme d'à peu près fr. 100,000.—, produit du 2 % perçu sur toute importation. Cela témoigne d'une bien certaine mansuétude dans l'application de ces restrictions. La nécessité de ces prescriptions était pourtant indiscutable et certains faits constatés ces dernières années nous les font regretter. La seule protection de nos artistes contre l'inondation du marché artistique par des pacotilles sans valeur, consiste dans les prescriptions de la police des étrangers. Cette dernière, on le sait, peut permettre ou interdire aux étrangers l'exercice de leur métier. Il va sans dire, que les artistes étrangers qui contribuent à l'enrichissement de notre vie artistique ne seraient nullement inquiétés ou entravés dans leurs travaux, mais resteraient toujours les bienvenus.

Ces questions touchent déjà à nos relations avec les autorités